



FORMATION RECYCLAGE OPERATEUR DE CHANTIER AMIANTE SS4

RS6417

PRESENTATION SUCCINCTE DE LA FORMATION

La certification « Prévention des risques liés à l'amiante pour le personnel opérateur de chantier en sous-section 4 » vise à certifier les compétences des travailleurs ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour exécuter les travaux et/ou installer et faire fonctionner et entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures du mode opératoire correspondant. Elle est obligatoire pour intervenir dans des situations présentant des risques d'exposition à l'amiante lors d'interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

OBJECTIFS

Compétences attestées :

- Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme ;
- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés

Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur des plateformes pédagogiques ;

- Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et alerter en cas de doute, les personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante ;
- Connaître et appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement.

Sont notamment visées les compétences suivantes :

- Maîtriser les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle ;
- Maîtriser les procédures de décontamination du personnel et des équipements ;
- Maîtriser les procédures d'entrée et de sortie de zone confinée ;
- Connaître le rôle des équipements de protection collective et notamment les dispositifs de ventilation et d'aspiration des poussières à la source. Savoir les utiliser selon les consignes établies. Détecter des dysfonctionnements et alerter le personnel d'encadrement ;
- Connaître et appliquer les consignes d'hygiène dans la base de vie ;
- Utiliser les équipements de protection individuelle selon les consignes établies. Connaître leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées de port en continu recommandées. Détecter des dysfonctionnements et alerter le personnel d'encadrement ;
- Connaître les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés ;
- Appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets ;
- Connaître la conduite à tenir et appliquer les consignes prévues dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales, notamment savoir alerter son responsable hiérarchique en cas d'accident ou d'intoxication.
- Appliquer les mesures prévues au mode opératoire et notamment les procédures opératoires spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la conduite, la restitution de la zone d'intervention et les procédures de contrôle en cours d'intervention.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Matin :

- Accueil
- Rappel du contexte réglementaire
- Retour d'expériences des stagiaires
- Caractéristiques de l'amiante & matériaux impactés
- Evolutions réglementaires
- Droits individuels et collectifs
- Mode opératoire, analyse du contenu et application

DUREE

1 jour soit 7h

PUBLIC CONCERNE

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, du plan de retrait ou de confinement, ou du mode opératoire.

Ascensoriste, diagnostiqueur immobilier (amiante), électricien, maçon, menuisier, monteur câbleur, peintre, plaquiste, plombier, solier moquettiste, ravaleur, tapissier, tuyauteur...

PREREQUIS

Aptitude médicale au poste de travail à jour. Ce prérequis est exigé pour l'ensemble des 4 catégories de public. Maîtrise de la langue française. Avoir + de 18 ans.

CONDITIONS D'ACCES

Aucune condition. Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être envisagé pour faciliter leur parcours.

LIEUX DE FORMATION



MODALITES D'INSCRIPTION

Par bulletin d'inscription.

EFFECTIF

Ouverture de la formation à partir de 6 stagiaires.

MODALITES DE FINANCEMENT

- Financement personnel
- Financement Pôle Emploi
- Plan de développement des compétences

- Les moyens de protections individuels et collectifs
- La fin d'intervention

Après-midi :

- Evaluation théorique en salle
- Evaluation pratique sur plateforme
- Synthèse de la formation

PÉDAGOGIE

- Matériel technique (plateforme pédagogique)
- Diaporama interactif
- Documents de travail

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1/ Une évaluation théorique de vingt minutes en continu est élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple et/ou d'un questionnaire à réponses courtes permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances relatives à l'impact de la consommation de tabac et au respect des mesures d'hygiène dans l'exercice de son activité sur les risques de maladies liées à l'amiante, à la réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante et à l'élimination des déchets amiantés, y compris leur transport, à la connaissance des matériaux amiantés, des techniques d'intervention les moins émissives en fibres, aux limites d'efficacité des équipements de protection individuelle utilisées lors des interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante, à la valeur limite d'exposition professionnelle et aux modalités de son contrôle, ainsi que les modalités de restitution de chantier, à la nature des documents permettant de connaître la présence d'amiante.

2/ Une évaluation pratique d'une heure en continu incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude à évaluer les risques liés à l'intervention, mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoire d'intervention, moyens de protection, décontamination), gérer l'élimination des déchets amiantés, réagir en cas d'incident/d'accident, mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention.

INTERVENANT(S), OUTILS ET MOYENS TECHNIQUES

La formation proposée sera assurée par des personnels qualifiés disposant des certifications nécessaires et répondant aux exigences d'expérience professionnelle pour assurer une formation de qualité.

Bâtiment CFA Bretagne – SIREN : 777 509 274 – Numéro de déclaration d'activité : 53350904835 – Code APE : 8532Z.

TARIF

290 € Net de taxes

DATES

Nous consulter pour toute demande de dates.

Mis à jour le 31/03/2025